

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2018



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : Mme KOENDERS

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : M. REBSAMEN (pouvoir MME KOENDERS) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BEKHTAOUI (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HAMEAU (pouvoir MME POPARD) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. DIOUF (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. BONORON (pouvoir MME OUTHIER)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Budget Supplémentaire de l'exercice 2018 - Approbation

M. Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif pour 2018 ayant été voté en décembre 2017, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2018.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2018 des résultats de l'exercice 2017, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat.

Il permet également d'ajuster des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

# ÉQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

La Ville de Dijon est passée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en concordance avec Dijon Métropole, à la nomenclature comptable M57. Par conséquent, le résultat de l'exercice 2017, lequel s'élève à 51,272 M€ n'aura pas à financer de restes à réaliser et sera donc exclusivement consacré, cette année, au financement des mesures nouvelles du budget supplémentaire 2018.<sup>1</sup>

Le projet de budget supplémentaire 2018 comprend des opérations nouvelles en dépenses réelles, hors résultat antérieur, qui s'élèvent à 55,618 M€ :

- dont 255 K€ en fonctionnement ;
- dont 55,363 M€ en investissement.

Il est précisé que les inscriptions prévues en dépenses nouvelles en investissement au budget supplémentaire n'ont essentiellement pas pour vocation à être effectivement réalisées : elles permettent d'équilibrer le budget supplémentaire et constituent, dans les faits, des ressources pour les exercices ultérieurs.

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire se présente de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement reporté (R002)		51 272 151,76 €
<b>Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire (A)</b>		<b>51 272 151,76 €</b>
Propositions nouvelles (mouvements réels et mouvements d'ordre) (B)	55 548 121,76 €	4 275 970,00 €
<i>Dont opérations nouvelles réelles</i>	<i>255 000,00 €</i>	<i>4 275 970,00 €</i>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT = (A) + (B)</b>	<b>55 548 121,76 €</b>	<b>55 548 121,76 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution négatif reporté (D 001) (A)	<b>11 049 776,89 €</b>	
Restes à réaliser 2017 (B)	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Affectation (R1068) (C)		<b>11 049 776,89 €</b>
Propositions nouvelles (mouvements réels et mouvements d'ordre) (D)	55 363 121,76 €	55 363 121,76 €
<i>Dont opérations nouvelles réelles</i>	<i>55 363 121,76 €</i>	<i>35 000€</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT = (A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>66 412 898,65 €</b>	<b>66 412 898,65 €</b>

<sup>1</sup> Dans la maquette budgétaire du budget supplémentaire 2018, annexée au présent rapport, le résultat de l'exercice 2017 n'est pas repris sur la page intitulée « I-C1 - EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS », pour des raisons techniques liées au changement de nomenclature comptable appliquée au budget principal de la Ville de Dijon (passage de la nomenclature M14 en 2017 à la nomenclature M57 en 2018). Seul le solde des ICNE 2017 (intérêts courus non échus) apparaît pour un montant de 163,8 K€.

**1 - Concernant les dépenses réelles de fonctionnement**, les crédits nouveaux s'élèvent, en opérations réelles, à 255 K€, avec la répartition par chapitre suivante :

<b>Chapitres</b>	<b>Opérations nouvelles réelles</b>
011 – Charges à caractère général	271 800,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	156 600,00 €
6586 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	40 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	-213 400,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>255 000,00 €</b>

➤ **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

- Dans le cadre des nouvelles délégations de service public (DSP) des multi-accueils Junot et Roosevelt attribuées cette année, sont prévues des redevances d'occupation des locaux plus élevées que celles des précédentes délégations perçues par la Ville. En contrepartie, une compensation pour contrainte de service public, plus élevée également, sera versée par la Ville au délégataire. Pour permettre ces versements sur l'année 2018, 235K€ sont nécessaires au chapitre 011 et un montant à hauteur de 309,34 K€ est également inscrit au Budget Supplémentaire 2018 en recettes de fonctionnement au chapitre 75.
- 36,8K€ sont consacrés à un transfert de crédits entre le chapitre 011 et le chapitre 65 suivant les besoins des services (cette dépense est neutralisée par une baisse de -36,8 K€ au chapitre 65).

➤ **Frais de fonctionnement de groupes d'élus (chapitre 6586) :**

Un crédit de 40 K€ est ajouté pour tenir compte des créations de nouveaux groupes politiques depuis 2018 et des futurs recrutements de personnel.

Enfin, conséquence de l'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est procédé à différents ajouts et suppressions de comptes, certains crédits de dépenses ouverts au budget primitif 2018 étant réaffectés comme suit sur les chapitres 65 et 67 :

➤ **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Le chapitre 65 a été augmenté de + 156,6K€, soit :

- + 213,4K€ provenant de la suppression de natures comptables au sein du chapitre 67 (voir infra) ;
- - 56,8 K€ pour un transfert de crédits vers le chapitre 011(36,8K€) et le chapitre 6586 (20K€).

➤ **Charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

Le chapitre 67 a été diminué de - 213,4 K€ du fait de la suppression de natures comptables dans ce chapitre.

**2- Les recettes réelles de fonctionnement nouvelles**, hors résultat reporté, sont abondées, quant à elles, de + 4,276 M€, avec la répartition par chapitre suivante :

Chapitres	Opérations nouvelles réelles
73 - Impôts et taxes	20 868 607,00 €
731 – Impositions directes	-17 896 877 €
74 - Dotations et subventions	994 900 €
75- Autres produits de gestion courante	492 540 €
77- Produits spécifiques	-183 200 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>4 275 970 €</b>

➤ **Le produit des impôts et taxes (chapitres 73 « impôts et taxes » et 731 « Impositions directes »)** est en hausse de + 2,972 M€, pour les raisons suivantes :

- Pour mémoire, la nomenclature budgétaire et comptable M57, plus précise que la nomenclature M14, a séparé le chapitre 73 « impôts et taxes » en deux chapitres 73 « impôts et taxes » et 731 « Impositions directes ». Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle actualisation a concerné ces deux chapitres se traduisant dans le budget supplémentaire par une réaffectation des crédits ouverts au budget primitif 2018 entre ces deux chapitres mais n'ayant aucune incidence budgétaire.

- Conformément à l'échéancier défini par le rapport définitif du 11 juin 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées [CLECT], portant sur l'évaluation du transfert à Dijon Métropole de la compétence « stationnement payant sur voirie », + 2,273 M€ sont ajoutés au chapitre 73, nature 73211-Attribution de compensation, correspondant à la compensation de la perte de recettes nettes pour la Ville de Dijon (seule commune membre de la Métropole ayant fait le choix d'instaurer un stationnement payant sur voirie),

- Ajustement d'environ +702,880 K€ du produit de la fiscalité ménages (taxe d'habitation et taxes foncières), compte-tenu de la notification officielle des bases d'imposition prévisionnelles 2018 effectuée fin mars 2018 par la Direction générale des finances publiques (état fiscal 1259) ;

- Prise en compte du transfert des droits de stationnement des taxis à Dijon Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (- 4,2K€).

➤ **Les dotations et participations (chapitre 74)** sont rehaussées de + 994,9 K€, compte-tenu de :

- l'augmentation du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) communiqué officiellement par l'Etat en avril 2018. (+621,6K€)

Cette évolution par rapport au produit prévu au budget primitif 2018 s'explique notamment par les raisons suivantes :

- le produit de la dotation forfaitaire s'est avéré plus élevé que l'estimation initiale effectuée par la Ville (+ 380,8 K€).

- la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU), du fait notamment de la réduction du nombre de communes éligibles et de la meilleure répartition de la croissance de l'enveloppe entre les bénéficiaires, s'est avérée légèrement plus favorable pour Dijon que ce qui avait été anticipé lors de la construction du budget primitif (+ 118,8 K€) ;

- le montant de la dotation nationale de péréquation (DNP) est supérieur à l'estimation effectuée pour la construction du budget primitif (+122 K€) ;

L'évolution de la dotation globale de fonctionnement perçue par la Ville depuis 2013 est rappelée dans le tableau ci-après.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	33 641 759 €	31 985 942 €	27 719 809 €	23 290 008 €	21 176 370 €	21 180 787 €
Dotation de solidarité Urbaine	2 297 847 €	2 297 847 €	2 297 847 €	2 297 847 €	2 589 429 €	2 768 753 €
Dotation nationale de péréquation (DNP)	695 680 €	579 925 €	446 689 €	405 308 €	401 665 €	481 990 €
<b>DGF TOTALE</b>	<b>36 635 286 €</b>	<b>34 863 714 €</b>	<b>30 464 345 €</b>	<b>25 993 163 €</b>	<b>24 167 464 €</b>	<b>24 431 530 €</b>

- la hausse des compensations au titre des exonérations des taxes d'habitation (+ 184,5K€) et foncière (+273,8K€) ;
- enfin, le crédit au titre de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle inscrit au budget primitif 2018 est retiré (- 85K€).

➤ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** sont majorés de **+ 492,5 K€**, compte-tenu :

- d'une part, du changement d'affectation des crédits du chapitre 77 (produits spécifiques auparavant dénommés « produits exceptionnels ») suite à la suppression du compte 7788 « autres produits exceptionnels » (+ 183,2K€) ;

- d'autre part, par une augmentation des redevances des nouveaux délégataires des structures multi-accueil Roosevelt et Junot (+309,34K€ voir infra chapitre 011).

➤ **Les produits spécifiques (chapitre 77)** : diminution de -183,2 K€ suite à la suppression de natures comptables au sein du chapitre 77 suite à l'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le crédit correspondant intégrant le chapitre 75 « autres produits de gestion courante ».

**3- Les dépenses réelles d'investissement** intégrées au budget supplémentaire s'élèvent à **66,412 M€** (incluant les dépenses nouvelles) :

Chapitres	Dépenses totales	Dont opérations nouvelles strictes
001- Résultat d'investissement reporté	11 049 776,89 €	-
20 - Immobilisations incorporelles	13 750 000,00 €	13 750 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	13 750 000,00 €	13 750 000,00 €
21 – Immobilisations en cours	13 750 000,00 €	13 750 000,00 €
23 - Travaux en cours	13 760 071,76 €	13 760 071,76 €
27- Autres immobilisations financières	353 050,00 €	353 050,00 €
<b>TOTAL DEPENSES RELLES</b>	<b>66 412 898,65 €</b>	<b>55 363 121,76 €</b>

Pour obtenir l'équilibre du budget supplémentaire dans un contexte de reprise d'importants excédents antérieurs, la totalité des dépenses nouvelles soit 55,363 M€ est ventilée sur plusieurs chapitres budgétaires, étant précisé qu'il s'agit de crédits de « provisions » pour des travaux urgents sur 2018 non connus à ce jour, ou qui seront utilisés sur les prochains exercices et n'auront donc pas vocation à être consommés sur 2018 :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : + 13,750 M€
- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : + 13,750 M€ ;
- Chapitre 21 « Immobilisations en cours » : + 13,750 M€ ;
- Chapitre 23 « Travaux en cours » : + 13,760 M€. (NB : seuls 35K€ sont prévus pour des rectifications d'écritures comptables, ce crédit étant neutralisé par une recette d'investissement de même montant)
- Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » : + 353 K€

**4 - Les recettes réelles d'investissement du budget supplémentaire** (intégrant le résultat 2017 et les recettes nouvelles 2018) sont de **11 084 776,89 €**, avec la répartition par chapitre suivante :

<b>Chapitres</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>Dont opérations nouvelles « strictes »</b>
10 - Dotations et fonds propres	11 049 776,89 €	0,00 €
23 – Immobilisations en cours	35 000,00 €	35 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES RELLES</b>	<b>11 084 776,89 €</b>	<b>35 000,00 €</b>

Les principaux mouvements sont constitués :

- de crédits pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 11,050 M€ (compte 1068), conformément à l'affectation des résultats 2017 proposée au Conseil Municipal.
- de régularisation comptable sur un changement d'imputation budgétaire au chapitre 23 – immobilisations de 35K€ (voir infra dans les dépenses d'investissement) ;

Après avoir examiné ces différentes propositions, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- 1- approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2018, conformément au document budgétaire annexé
- 2- me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de chaque chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- 3- m'autoriser, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 43**

**Contre : 11**

**Abstentions :3**